Avril 2019

## Le projet de restructuration et d'extension réalisé par l'agence Fradin Weck Architecture affirme la présence de l'institution judiciaire tout en étant plus ouvert sur la cité.

Le palais de justice de Digne-les-Bains occupe depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle le bâtiment des religieux Le palais de justice de Digne-les-Bains occupe depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle le bâtiment des religieux Récollets, datant de 1603, qui devint bien national la Révolution. Le nouveau tribunal de grande instance (TGI) inauguré à l'automne 2016 est le fruit d'un projet de restructuration et d'extension de ces locaux réalisé par l'agence Fradin Weck Architecture. « La conservation de l'ancien bâtiment et la création d'un bâtiment neuf à l'ouest, au bord de la place des Récollets, composent le nouveau TGI. Le dialogue entre l'ancien édifice et le nouveau forme un ensemble strict et homogène qui met en scène la présence de l'institution judiciaire.



Il est également l'expression du fonctionnement interne où les espaces ouverts au public sont regroupés dans la partie neuve, tandis que l'ancien bâtiment abrite l'ensemble des bureaux des magistrats et des greffiers, dans une partie plus privée à l'accès contrôlé. Le rez-de-chaussée du bâtiment neuf, constitué de parois vitrées transparentes pour la salle des pas perdus ou opalescentes pour les salles d'audience civile et les bureaux, exprime la transparence de la justice. L'étage totalement opaque, en béton brut blanc, protège la sold d'audience pénale et le bureau de l'exécution des peines de l'environnement extérieur. Cette enveloppe protectrice et impénétrable traduit la rigueur et la sérénité de la justice », commente l'architecte Jean-Michel



En plan masse, les deux corps de bâtiment sont séparés par un patio intérieur planté, traversé par deux galeries les reliant l'un à l'autre. Ce patio offre au personnel du TGI un lieu de convivialité et un havre détente, abrité des vues extérieures. Depuis la place des Récollets, la transparence de l'entrée invite à rejoindre le hall d'accueil lumineux et généreusement vitré, qui distribue le bureau d'aide aux victimes, celui de l'aide juridictionnelle, la salle des avocats, la chambre du conseil et la salle d'audience civile. L'escalier conduit à l'étage au bureau de l'exécution des peines et des délégués du procureur de la République, ainsi qu'à la salle d'audience pénale.



Comme cette dernière donne sur la place, il est nécessaire de la protéger de toutes vues depuis l'espace public. Son éclairage naturel s'effectue sans ouverture directe sur l'extérieur. La lumière pénètre de façon indirecte par de grandes baies vitrées toute hauteur, qui viennent en retrait d'environ 1,50 m de la paroi de façade en béton blanc. La structure de l'extension est en béton coulé en place. L'envelope de l'étage est réalisée en béton blanc autoplaçant.

Le nouveau tribunal de grande instance de Digne-les-Bains offre aux magistrats, aux greffiers, aux avocats et aux citoyens un équipement contemporain au service de la justice. Il donne une nouvelle force à la présence de l'institution judiciaire tout en étant plus ouvert sur la cité et plus accessible.



## Principaux Intervenants

## Reportage photos : Serge Demailly

Maître d'ouvrage : ministère de la Justice - Maître d'œuvre : Fradin Weck Architecture - BET structure : Ingénierie 84 - Entreprise gros œuvre : SE Chiarella -Surface: 1 400 m<sup>2</sup> SHON - Coût: 2,5 M€ HT

**Programme :** restructuration et extension, salle d'audience pénale, salle d'audience civile, bureaux.



Auteur

Cimbéton



## Retrouvez tout l'univers de la revue Construction Moderne sur constructionmoderne.com

Consultez les derniers projets publiés Accédez à toutes les archives de la revue Abonnez-vous et gérez vos préférences Soumettez votre projet

Article imprimé le 05/11/2025 © ConstructionModerne